

**Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour  
la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients  
visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes  
imprimés aux œuvres publiées**

**Genève, 20 avril 2013**

RAPPORT

*adopté par le comité préparatoire*

1. La réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci-après dénommé "comité préparatoire") s'est tenue à Genève le 20 avril 2013. Elle était présidée par S. E. M. Selim Kunalalp (Turquie), en sa qualité de président.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à cette réunion :  
  
Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Monaco, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam (81).
3. L'Union européenne a aussi participé à cette réunion en qualité d'observatrice.

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Le projet d'ordre du jour figurant dans le document VIP/3/PM/1 Prov. a été adopté à l'unanimité.

## **III. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE TENUE LE 22 FÉVRIER 2013**

5. Le rapport figurant dans le document VIP/2/PM/3 Prov. a été adopté à l'unanimité par le comité préparatoire.

## **IV. EXAMEN DES QUESTIONS EN SUSPENS CONCERNANT LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION D'UN TRAITE VISANT A FACILITER L'ACCÈS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT DES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES**

6. Le conseiller juridique a informé le comité préparatoire que trois questions restaient en suspens, à savoir : le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique; le projet de dispositions administratives et de clauses finales du traité à soumettre à la conférence diplomatique; et la proposition de base pour les dispositions de fond du traité. Il a déclaré que, bien que le Secrétariat soit conscient du fait que les délégations avaient des observations à formuler sur les deux premières questions, il proposait que ce soit fait lors de la conférence diplomatique et que le comité se penche sur la question la plus pressante à ce stade, à savoir l'examen de la proposition de base pour les dispositions de fond du traité.

7. Le comité préparatoire a adopté le document SCCR/SS/GE/2/13/4, auquel ont été apportées les modifications approuvées par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, en tant que proposition de base pour les dispositions de fond du traité à examiner par la conférence diplomatique.

## **V EXAMEN DE LA LISTE D'ORGANISATIONS QUI SERONT INVITÉES À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE**

8. Le président a informé le comité qu'à ce stade, il n'y avait aucune organisation supplémentaire à ajouter à la liste des invités à la conférence diplomatique et que si, d'ici la conférence, de nouvelles demandes d'admission à la conférence diplomatique avec le statut d'observateur étaient présentées, elles seraient soumises à l'approbation de la conférence diplomatique.

## **VI. ADOPTION DU RAPPORT**

9. Les délégations ont adopté le rapport à l'unanimité.

[Fin du document]